

**RAPPORT MINORITAIRE DE LA COMMISSION
DES FINANCES DU GRAND CONSEIL RELATIF AU PROJET DE BUDGET 2012**

Un constat s'impose à nouveau dans le cadre de la discussion du budget 2012: l'Etat de Vaud est dans une situation financière très favorable et ce, dans le contexte où une crise économique et financière se développe à l'échelle mondiale, avec des conséquences sur l'emploi et les conditions de travail dans le canton (projet de fermeture du site de Novartis à Nyon, suppression d'emplois et licenciements chez Kudelski, chez Bobst, dans le secteur bancaire). La précarisation des emplois s'accélère, le nombre de personnes sans emploi, au chômage, à la recherche d'une formation professionnelle augmente. Le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population stagne, voire diminue. Les finances cantonales sont « en bonne forme », mais la situation dans les services publics et parapublics se dégrade, tant pour les usagers que pour ceux et celles qui y travaillent: embauche insuffisante, sous dotation chronique. Des indemnités pour le travail de nuit ne sont pas payées, sans parler de la prime d'ancienneté dont le principe est pourtant inscrit dans la loi. Certaines prestations sont de ce fait remises en question, par exemple dans le secteur des soins. Le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil préfèrent distribuer l'argent aux entreprises et aux gros revenus (baisse d'un point d'impôt, suppression de l'impôt sur le capital, subsides directs aux entreprises pour des dizaines de millions de francs) plutôt que de doter le service public des moyens dont il a besoin.

Rappelons d'abord que les charges pour 2010, selon les comptes, étaient inférieures au budget de CHF 33,7 mios (-0,45%), alors que les revenus étaient supérieurs de CHF 932 mios, si l'on ne prend pas en compte les écritures de bouclage (CHF 669,3 mios)! Les revenus avaient été à nouveau largement sous-estimés au budget 2010 par le Gouvernement et sa majorité au Grand Conseil. Un écart de CHF 890,7 mios! L'écart était de +16,2% sur l'ensemble des recettes fiscales, soit CHF 715,4 mios de recettes fiscales supplémentaires! L'une des seules recettes fiscales qui avait été moindre que prévu (-18,7%), est celle de l'impôt sur le capital à la très grande satisfaction des entreprises... La sous-estimation systématique des recettes au budget 2012 permet à nouveau de justifier la poursuite d'une politique d'économies, au détriment des prestations de services publics, des intérêts des usagers et des conditions de travail des employés de la fonction publique vaudoise. Elle sert également à limiter les investissements nécessaires à l'amélioration, sur le court et le long termes, des conditions de vie et de travail de la très grande majorité de celles et ceux qui habitent ce canton.

L'année 2010 s'est donc achevée avec un surplus financier de plus d'un milliard de francs. Le projet de budget 2012 annonce un excédent d'un peu plus de 15 millions. On peut d'ores et déjà parier que cet excédent est fortement sous-évalué et que l'excédent réel sera bien plus important! Le Gouvernement, comme les années précédentes, sous-estime les recettes fiscales pour justifier plus facilement une politique budgétaire qui persiste à ne pas prendre véritablement en compte les priorités politiques répondant aux besoins de la majorité de la population du canton en matière d'urgence sociale et écologique. Sur la base de l'évolution de l'endettement en 2010, les comptes de 2011 devraient dégager un résultat positif qui dépassera très vraisemblablement 500 millions. Quant

à la provision liée à la nouvelle répartition des tâches de la Confédération (part de la RPT réduite à 82.4 millions pour l'année 2012), il s'agit d'un poste utile de manière comptable pour réduire les bénéfices prévisibles. Dans les faits, chaque année depuis six ans, l'Etat de Vaud annonce un budget présentant un bénéfice. Il résorbe en outre sa dette financière. Mais aujourd'hui, c'est le service public, celles et ceux qui le font tourner ainsi que les usagers qui sont dans le rouge! Le Gouvernement se vante de la politique de réduction la dette publique menée ces dernières années (dette nette au 31 décembre 2010, 1'910 mios, au 31 décembre 2011, 1'790 mios et, selon budget 2012 au 31 décembre, à 1'781 mios).

Il s'agit bien d'un remboursement à marche forcée de la dette, véritable non-sens politique. L'endettement des collectivités publiques en Suisse est l'un des plus bas du monde. Actuellement il équivaut à moins de 50% du Produit intérieur brut. En 1947, année de la création de l'AVS, il atteignait 70%, ce qui n'a pas empêché de mettre sur pied cette assurance sociale. La dette publique n'est pas un fardeau pour les générations suivantes, comme il est dit à tort: les dépenses consenties aujourd'hui, comme les dépenses pour la formation, les voies de communications ou les infrastructures, bénéficieront aussi à nos descendants !

Les investissements directs nets pour 2012 s'élèvent à 300 mios, montant équivalent à celui de 2011 et qui reste toujours largement insuffisant par rapport aux besoins. Les dépenses d'investissement brutes régressent même par rapport à 2011 (-14.3 mios) ! Pas de quoi se vanter par exemple de mener une véritable politique anti-cyclique d'investissement favorable au maintien de l'emploi ou au développement des services publics !

Le groupe A Gauche toute! (POP-solidarités) refusera l'entrée en matière sur ce budget et s'y opposera au vote final. Dans la discussion de ce budget, département par département, le groupe AGT présentera une série d'amendements développés ci-dessous.

En 2011 la crise a impliqué des licenciements dans le secteur privé, mais surtout la pression du chômage a favorisé une précarisation des emplois et des conditions de travail. En 2012, le nombre de personnes licenciées va encore augmenter. La situation matérielle des jeunes, qui ne trouvent pas d'emploi ou qui sont exclus du marché du travail, va s'aggraver, après l'entrée en vigueur de la dernière révision de la LACI. Celle des retraités va aussi continuer à se dégrader, dès lors que nombre d'entre eux ont déjà aujourd'hui des difficultés à nouer les deux bouts, vu les hausses de primes maladie, des coûts des transports, des montants des loyers.

La crise écologique est aujourd'hui majeure. L'expression «changements climatiques» (il s'agit bien de changements, au pluriel) suggère la répétition de variations climatiques analogues à celles du passé. Or, d'ici la fin du XXIème siècle, en quelques décennies, le climat de la Terre risque de changer autant qu'au cours des 20.000 années écoulées depuis la dernière glaciation. Nous ne sommes sans doute plus très loin d'un point de non-retour, au-delà duquel il ne sera plus possible d'empêcher la fonte à terme des calottes glaciaires formées il y a 65 millions d'années. Pour décrire cette réalité, le terme «basculement» est indiscutablement plus adapté que celui de «changements» ! La vitesse du phénomène est sans précédent et fait peser une menace majeure, car de nombreux écosystèmes ne pourront pas s'adapter. Cela vaut non seulement pour les écosystèmes naturels mais aussi pour certains écosystèmes aménagés par l'être humain. Le flux solaire qui atteint la surface de la Terre équivaut 8 à 10.000 fois la consommation énergétique mondiale. Le potentiel technique des énergies renouvelables – c'est-à-dire la part de ce potentiel théorique utilisable au moyen des technologies connues, indépendamment du coût – représente six à dix-huit fois les besoins mondiaux, selon les estimations. Il est certain que ce potentiel technique pourrait augmenter très rapidement si le développement des renouvelables devenait enfin une priorité absolue des politiques de recherche dans le domaine de l'énergie (ce qu'il n'est toujours pas actuellement). La transition

aux renouvelables pose assurément une foule de problèmes techniques complexes, mais il n'y a pas de raison de les croire insurmontables. Les principaux obstacles sont politiques. D'abord, sauf exceptions, les énergies renouvelables restent plus chères que les énergies fossiles. Ensuite, passer aux renouvelables n'est pas la même chose que de changer de carburant à la pompe: il faut changer de système énergétique. Cela requiert d'énormes investissements et ceux-ci, au début de la transition, seront forcément consommateurs d'énergies fossiles, donc générateurs de gaz à effet de serre supplémentaires ; ces émissions supplémentaires doivent être compensées, et c'est pourquoi, dans l'immédiat, la réduction de la consommation finale d'énergie constitue la condition sine qua non d'un passage aux renouvelables qui, une fois opéré, ouvrira de nouveaux horizons.

Il est en conséquence nécessaire, forcément très modestement à l'échelle budgétaire d'un canton, de faire des choix liés à ces urgences sociales et écologiques, à savoir :

D'abord, promouvoir des économies d'énergie, notamment par l'isolation thermique du parc immobilier public et privé, ainsi que le remplacement progressif des énergies fossiles par des sources d'énergie « propres », notamment le solaire.

- *La minorité dépose un amendement au DSE 113 Service de l'environnement et de l'énergie poste rubrique 3667 (+ 5'700'000) pour augmenter l'enveloppe budgétaire pour des projets d'énergies renouvelables et inciter ainsi à leur développement.*

Au DFJC le budget 2012 prévoit une augmentation de postes équivalents temps-plein (ETP) de 81.68 pour le personnel enseignant. Rien d'autre qu'un maigre ajustement à l'évolution démographique!

- Dans le but de renforcer la direction pédagogique de la DGEO en regard de l'introduction de la LEO (ECR/Evaluation et orientation/suivi de l'intégration des élèves à besoins particuliers/suivi des projets pédagogiques/suivi de l'introduction du plan d'études romand/recherche et lien à construire et développer avec la HEP), *la minorité dépose un amendement au DFJC 221 rubrique 3011 + 9 ETP (+2 mios).*
- Dans l'enseignement primaire, il est nécessaire d'introduire la période de décharge dès août 2012. *La minorité dépose pour dégager les moyens nécessaires un amendement au DFJC 222 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement rubrique 3011 (+ 3 mios).*
- Pour permettre la mise en valeur du site d'Avenches (crédit d'études nécessaire), *la minorité dépose un amendement au DFJC 27 Service des affaires culturelles rubrique 3653 7.3 (+ 1 mio).*
- Dans le but de permettre un alignement du statut salarial des enseignants spécialisés engagés dans les institutions sur celui qui sont engagé par l'Etat dès 2012, *la minorité dépose un amendement au DFJC 29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation rubrique 3652 (+ 5 mios).*
- Pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil de jours des enfants et pour aider à l'harmonisation sur le plan cantonal, *la minorité dépose un amendement au DFJC 281 Protection de la jeunesse rubrique 3655 3.1 Fondation accueil de jour (+ 11'733'200). Il s'agit de doubler la subvention à la FAJE pour répondre à ces besoins.*

- Au DINT, la minorité propose des économies ! Soit la suppression de l'enveloppe budgétaire destinée à couvrir les frais de détention liés aux mesures de contraintes, une forme d'internement administratif qui viole les droits humains fondamentaux 306 SPOP rubrique 3667 (- 1'150'000).
- Afin d'augmenter les moyens modestes mis en œuvre par le canton pour l'intégration, la prévention du racisme, l'accueil des étrangers (soit près d'un quart de la population), la minorité dépose un amendement au DINT 306 rubrique 3655 14 à 16 (+ 100'000).
- Au DSAS, la minorité considère qu'il est indispensable de sortir le contentieux de la subvention et d'améliorer encore les barèmes des subsides cantonaux pour les primes de caisses-maladie, en particulier pour les personnes les plus précarisées et d'élargir les conditions d'octroi des dits subsides, vu le poids élevé et en constante augmentation des primes dans le budget des ménages, soit au 4221 Régime cantonal de réduction des primes rubrique 3665 (+ 35 mios).
- Au DEC, compte tenu de la multiplication des cas de dumping salarial et social sur les chantiers et dans la construction en général la minorité dépose un amendement au 52 Service de l'emploi rubrique 3658 2 (+ 1 mio) pour augmenter les moyens de surveillance à mettre en œuvre (inspecteurs de chantier).
- Au DEC, parce que des moyens supplémentaires doivent être dégagés, également sur le plan cantonal, pour mener une politique de formation et de réinsertion professionnelle pour les chômeurs et chômeuses, la minorité dépose un amendement 52 Service de l'emploi rubrique 3668 (+ 1 mio).
- Tout en étant tout à fait conscient qu'il serait primordial et prioritaire de mettre en place une véritable politique publique de construction de logements accessibles à la majorité de la population, il paraît néanmoins utile d'augmenter la somme disponible pour « l'aide à la pierre - aide à l'abaissement des loyers et les mesures d'accompagnement des communes dans leurs actions en faveur du logement » ainsi que d'augmenter les montants à disposition pour l'aide individuelle au logement pour avoir, si possible, sur cette question un effet incitatif sur les communes. La minorité dépose deux amendement au DEC 59 SELT rubrique 3655 1 et 4 (+10 mios) et rubrique 3665 2 (+ 3'500'000).

La minorité de la Commission (A Gauche toute ! POP – solidarités) vous demande de rejeter le projet de budget de fonctionnement 2012 comme le budget d'investissement 2012.

Lausanne, le 24 novembre 2011

Le rapporteur :
(signé) Jean-Michel Dolivo